

Annexe 1 – Complément à nos conditions générales d'entreprise

Solutions électriques, devis estimatifs, prix et travaux réalisés en régie :

Principes :

Les termes éléments et installations électriques, comprennent, les matériels, appareillages et appareils électriques ainsi que les canalisations et les circuits électriques.

Le terme solution électrique correspond à l'interconnexion de divers éléments électriques conformes et compatibles entre eux, afin de réaliser une installation électrique selon les règles techniques reconnues.

Notre mission envers notre clientèle est :

- D'assurer la sécurité dans les installations électriques, pour la protection des personnes, des animaux et des biens.
- De mettre en place dans les règles de l'art des solutions électriques confortables, économiques, sûres et durables.
- D'assurer, la compatibilité électrique entre les divers éléments et installations électriques sur lesquelles nous intervenons.
- D'appliquer le juste prix en rapport avec les prestations fournies.

Nous garantissons nos prestations lorsque nous maîtrisons l'ensemble de la réalisation d'une installation électrique. Celle-ci, comprend la fourniture, le montage, le raccordement et la mise en service des éléments électriques que nous représentons, sur des installations électriques existantes ou nouvelles, réalisées par nos soins et contrôlées auparavant par nos équipes techniques.

Nos solutions électriques et nos prix sont garantis, lorsque :

- Les éléments électriques sont fournis par nos soins et font partie de la gamme des produits que nous représentons, confirmant ainsi notre connaissance de leurs caractéristiques techniques.
- Les installations électriques existantes ou nouvelles du lieu de l'intervention ont été dès l'origine entièrement réalisées par nos soins, confirmant ainsi notre connaissance de leurs particularités techniques.
- Un contrôle par protocole d'essais et de mesures électriques selon l'OIBT, des éléments et des installations électriques du lieu de l'intervention a été effectué auparavant par nos équipes techniques.

Pour les autres cas de figures, lors d'informations manquantes au dossier, inconnues ou incomplètes au moment du calcul du prix ou de l'intervention. Lorsque des éléments ou des installations électriques ont été fournies, réalisées ou modifiées par un tiers. Lors de la fourniture d'éléments électriques non représentés par la société Bourquin et fournis par nos soins à la demande du client ou de son mandant, la procédure est la suivante :

- Sur la base de notre diagnostic, nous nous efforçons d'obtenir le meilleur résultat pour la mise en place d'une solution électrique.
- Nos devis sont calculés sur une base estimative, les prix peuvent varier en fonction d'éventuelles adaptations de mise en conformité à effectuer sur les éléments et les installations électriques existantes et nouvelles.
- Lors d'adaptations, nous intervenons selon la méthode des travaux réalisés en régie, au tarif temps. Le temps de travail est comptabilisé par notre personnel de montage, sur un rapport qui est présenté au client pour contrôle et validation, ce rapport est annexé en copie à la facture.
- Cette méthode est l'usuelle dans notre branche professionnelle